

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 février 2013

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 février 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-02-030 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D' l'ordre du jour en enlevant le point « Sogerm - Compte rendu - Séance de janvier 2013 », et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-031 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 en apportant une correction à la résolution 2013-01-014 où on doit lire dans le titre de la résolution « Formation le 31 janvier 2013 » au lieu de « Formation le 31 janvier 2012 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-032 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2013 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-033 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et quinze cents (19 888,15 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille six cent soixante-six dollars et cinquante-trois cents (4 666,53 \$), et les salaires payés au montant de onze mille trois cent soixante-neuf dollars et soixante-seize cents (11 369,76 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de trente-cinq mille neuf cent vingt-quatre dollars et quarante-quatre cents (35 924,44 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4501 à 4525.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2013-02-034 APPROBATION - DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose la liste des dépenses autorisées, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses, à savoir :

Télécommunications de l'Est
Facture n° 102802

99,95 \$, taxes en sus

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 février 2013

Portes de garage Alain Normand 105,78 \$, taxes en sus
Facture n° 4336

Auto Parts Plus 66,29 \$, taxes en sus
Facture n° 4-26063136

Quincaillerie Grégoire et Fils inc. 2,90 \$, taxes en sus
Facture n°, 1524730-1

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les dépenses au montant de deux cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-douze cents (274,92 \$), taxes en sus, autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2013-02-035

ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION - PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE - DEMANDE DE COMPENSATION - CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	883 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE demander au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-036

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL XÉROX -
WORKCENTRE 7535 - CONTRAT DE SERVICE - XÉROX CANADA LTÉE**

CONSIDÉRANT la proposition de Xérox Canada Ltée concernant la fourniture d'un nouvel équipement WorkCentre 7535 et d'un nouveau contrat crédit-bail de soixante-six (66) mois, débutant le 1^{er} janvier 2013, pour la somme mensuelle de cent soixante-neuf dollars et soixante-six cents (169,66 \$), taxes en sus, totalisant onze mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-six cents (11 197,56 \$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cet équipement apportera une économie mensuelle de vingt-cinq dollars (25 \$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet la conclusion de contrat de gré à gré pour les montants inférieurs à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la conclusion d'un nouveau contrat avec Xérox Canada Ltée, d'une durée de 66 mois, débutant le 1^{er} janvier 2013, concernant la fourniture d'un appareil multifonctionnel WorkCentre 7535, pour la somme mensuelle de cent soixante-neuf dollars et soixante-six cents (169,66 \$), taxes en sus.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 527.

2013-02-037

ABROGATION – RÉOLUTION 2012-11-221

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'abroger la résolution 2012-11-221, intitulée « Approbation - Travaux de voirie - Entretien d'été 2012 - Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Ministère des Transports du Québec ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-038

**APPROBATION - TRAVAUX DE VOIRIE - ENTRETIEN D'ÉTÉ 2012 -
SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu en date du 6 juillet 2012, la confirmation d'une subvention de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013 et que les travaux autorisés doivent être terminés au plus tard le 15 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est accordée pour l'amélioration des chemins du 9^e Rang, du 10^e et 11^e Rang, du 12^e et 13^e Rang, du 14^e Rang, du Renversé, de la route Dufour et de la rue des Pins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les dépenses encourues pour l'exécution de travaux de voirie, entretien d'été, pour un montant de vingt-deux mille deux cent vingt-deux dollars et quatre-vingt cents (22 222,80 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés sur les chemins et routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QU'un dossier est constitué afin de regrouper tous les documents pertinents aux fins d'audits possibles sur la conformité d'utilisation de la subvention.

D'expédier la présente résolution au ministère des Transports du Québec, direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-039

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - EXERCICE
FINANCIER 2013 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - DÉPUTÉ
DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a transféré aux municipalités l'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge primordial l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt public que les routes, les chemins, les rues soient en bon état;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 février 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge pertinentes les revendications de ses citoyens concernant l'état du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un réseau routier de plus ou moins 164,86 km, aller-retour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité redouble d'efforts pour maintenir son réseau routier dans un état acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des contribuables a atteint ses limites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adresser une demande d'aide financière au député de Matane, M. Pascal Bérubé, dans le cadre de son budget discrétionnaire du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-02-040

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROJET « SITE INTERNET » -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PACTE RURAL 2007-2014
- MRC DE MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet au projet « Site Internet » présenté dans le cadre du programme Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE JANVIER 2013

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance de janvier 2013 de la MRC de Matane.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2013-02-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 février 2013

DE lever la séance ordinaire du 4 février 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg